

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N^o 1 DE LA
RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE AU
PROJET VISANT LE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSMISSION
DE L'ESTRIE ET LA MONTÉRÉGIE**

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), annexe 4, p. 1;
 - (ii) Dossier R-3871-2013, pièce [B-0132](#), p. 14.

Préambule :

- (i) Analyse de sensibilité des coûts.
- (ii) Analyse @risk.

Demandes :

- 1.1 Veuillez présenter, tel qu'illustré à la référence (ii), l'analyse @risk produite pour le projet. Veuillez expliquer cette analyse.

Réponse:

Considérant que le projet de renforcement de l'Estrie et de la Montérégie comporte plusieurs composantes (10) qui ne sont pas reliées les unes avec les autres, la stratégie retenue pour le calcul de la contingence pour ce projet est la suivante. Une analyse @risk a été réalisée indépendamment pour les 3 principales composantes de ce projet, soit le poste de livraison de St-Basile-le-Grand, les bouclages de réseau et l'abandon des postes de livraison existants de St-Alexandre et de Ste-Brigide-d'Iberville. Concernant les 7 autres composantes, il s'agit de modifications à effectuer à l'intérieur de postes de livraison existants et Énergir a considéré qu'une contingence de ■■■■■ serait représentative des besoins pour ce type de travaux. Donc, il n'y a pas eu d'analyse @risk pour le projet dans sa globalité.

- 1.2 Veuillez présenter, tel qu'illustré à la référence (ii), l'analyse @risk pour les postes de St-Basile-Le-Grand, St-Alexandre, Ste-Brigide-D'Iberville et Shefford présentés à la référence (i) de l'analyse de sensibilité. Veuillez expliquer l'analyse @risk. Veuillez expliquer également les éléments expliquant les variations à la hausse de 22 %, 21 % et 22 % des postes de St-Basile-Le-Grand, St-Alexandre et Ste-Brigide-D'Iberville présentés à la référence (i).

Réponse:

Dans le tableau de l'annexe 4 de la pièce B-0006, Énergir-1, Document 1 montrant les variations à la hausse de 22 %, 21 % et 22 % des postes de St-Basile-le-Grand, St-Alexandre et Ste-Brigide-d'Iberville, ces pourcentages représentent, pour chacune des composantes ayant fait l'objet d'une analyse @risk, un pourcentage de variation pondéré à la hausse et aussi à la baisse, de l'ensemble des postes budgétaires ayant servi pour chacune de ces analyses.

Une analyse @risk permet de faire varier le niveau de précision à la hausse et à la baisse de l'estimation des coûts de chaque poste budgétaire. Par la suite, le système fait des milliers d'itérations et répartit les coûts selon une courbe déterminée en tenant compte des différents facteurs de variations. Le P85 produit une estimation de coût raisonnable qui donne à Énergir une probabilité de 85 % d'être en deçà de cette estimation. C'est une mesure qui est reconnue dans l'industrie. Le coût d'une composante du projet à P85 moins le coût estimé pour cette composante devient alors la contingence requise pour cette composante du projet.

Analyse @risk poste de St-Basile-le-Grand

Concernant la composante du poste de St-Basile-le-Grand, la contingence résultant de l'analyse @risk est de [REDACTED] et est démontrée par l'analyse suivante :

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

Les principaux éléments que l'on retrouve dans la contingence sont les suivants : Les coûts associés aux travaux de l'entrepreneur peuvent varier à la hausse, causés par des retards dus entre autres à la productivité des travailleurs, aux intempéries, à la non-conformité de certains livrables et au retard de livraison des matériaux. De plus, le coût des matériaux peut aussi être plus élevé causé par la variation à la hausse du prix de l'acier. Ce projet est dépendant de l'approbation des projets de TCPL et TQM par la Régie de l'énergie du Canada (anciennement l'Office national de l'énergie (ONÉ)). Ainsi, dans la contingence,

Énergir a tenu compte d'une possibilité que le projet soit reporté d'une année en raison du traitement procédural des dossiers par la Régie de l'énergie du Canada. De plus, la contingence contient aussi des montants reliés à des changements aux plans durant l'ingénierie détaillée. Finalement des sommes ont été réservées pour l'aménagement paysager supplémentaire pouvant être demandé par la Ville lors de l'émission du permis.

Analyse @risk poste de St-Alexandre

Concernant la composante du poste et du bouclage de St-Alexandre, la contingence résultant de l'analyse @risk est de [REDACTED] et est démontrée par l'analyse suivante :

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

Pour les principaux éléments que l'on retrouve dans la contingence, voir la section suivante « poste de Ste-Brigide-d'Iberville ».

Analyse @risk poste de Ste-Brigide-d'Iberville

Finalement, concernant la composante du poste et du bouclage de Ste-Brigide-d'Iberville, la contingence résultant de l'analyse @risk est de [REDACTED] et est démontrée par l'analyse suivante :

CE TABLEAU EST DÉPOSÉ SOUS PLI CONFIDENTIEL

Les principaux éléments que l'on retrouve dans la contingence pour les postes de St-Alexandre et de Ste-Brigide-d'Iberville sont les suivants : La variation du coût entrepreneur causée par différents facteurs dont la productivité, les délais, etc. Les changements de localisation lors de l'ingénierie détaillée et les exigences du MTQ et des municipalités n'étant pas uniformes à travers les différentes régions. De plus, bien que des relevés géotechniques aient été réalisés, la variation des quantités remblai/déblai a été considérée dans cette analyse. Une possibilité de dépassement relié au coût de la main-d'œuvre interne d'Énergir a été allouée à la contingence. De plus, des coûts reliés à un report du projet d'une année ont aussi été considérés dans le calcul de la contingence requise.

Analyse @risk poste de Shefford

Il n'y a pas eu d'analyse @risk pour la composante de Shefford. L'estimé prend en compte des demandes de prix transmises pour les différents fournisseurs et entrepreneurs. Une contingence adaptée à ce type de réalisation a été ajoutée (■).

VARIATION DES REVENUS ET DES COÛTS

2. **Référence :** Pièce [B-0006](#).

Préambule :

La preuve déposée ne fait pas état du fait que le projet entrainera, ou non, une variation au niveau des revenus et des coûts sur la base d'un même volume transporté et distribué.

Demandes :

2.1 Aux fins d'illustration, veuillez présenter et expliquer, le cas échéant, les impacts sur les revenus et les coûts de l'activité règlementée (daQ) lors de la mise en service des actifs respectifs d'Énergir, TQM et TCPL en prenant l'hypothèse que les volumes transportés et distribués des secteurs de l'Estrie et la Montérégie concernés seraient les mêmes que ceux présentés au rapport annuel 2018.

Réponse:

Énergir tient à rappeler qu'elle souhaite réaliser le projet pour pallier le problème de saturation des réseaux de transmission visés. Le projet permettra à la fois de ramener les seuils de saturation en deçà de 100%, mais également d'offrir de la capacité additionnelle pour une croissance future. D'ailleurs, la prévision de la demande effectuée dans le cadre du projet démontre que le projet est bien calibré en fonction de la demande existante et des besoins futurs. Cela dit, Énergir n'a pas inclus de revenus additionnels, conformément au paragraphe 222 de la décision D-2018-080, puisqu'elle n'a signé aucun nouveau client directement en lien avec ce projet de renforcement.

Les volumes transportés et distribués ainsi que les revenus et les coûts au rapport annuel 2018 ne sont pas présentés distinctement par région. Pour l'année 2017-2018, les revenus réels de distribution sont de 605,3 M\$¹ dont 143,3 M\$ pour les régions de l'Estrie et de la Montérégie.

Au niveau des coûts initiaux du projet, l'impact de celui-ci sur la base de tarification se traduit par une augmentation de celle-ci de 25,9 M\$². Ces coûts initiaux ainsi que les différents paramètres du revenu requis qui y sont associés se traduisent par une

¹ Rapport annuel au 30 septembre 2018, R-4079-2018, Énergir-8, Document 1, page 1, colonne 1, ligne 2.

² B-0009, Énergir-1, Document 2, onglet « Résultats_Modèle DaQ », colonne E, ligne 47.

augmentation moyenne du coût de service de 2,4 M\$³ annuellement, soit une augmentation de 0,4 % des tarifs de distribution de la daQ (2,4 M\$ / 567,8 M\$⁴).

Considérant ce qui précède, il est important de souligner que lorsque la solution globale et optimale est prise dans son entièreté, la portion des investissements devant être faits par Énergir, et assumée directement par la clientèle, est relativement faible par rapport à l'ensemble des coûts de la solution en incluant les investissements qui seront réalisés par TQM et TCPL⁵. De plus, Énergir indique dans la preuve que les coûts de la solution proposée en 2015 étaient évalués à environ 48,16 M\$ en dollars de 2015 comparativement à [REDACTÉ] (avant contingence et frais généraux) en 2019 pour la solution actuellement proposée en Estrie (investissements d'Énergir en Estrie).

- 2.2 Veuillez indiquer si Énergir a pris ou prendra, lors de la mise en service des actifs dudit projet, des engagements contractuels de transport ou autres envers TQM et/ou TCPL. Si oui, veuillez déposer ledit ou lesdits contrat(s) et expliquer les modalités des engagements d'Énergir.

Réponse:

Aucun engagement contractuel additionnel de transport envers TQM et/ou TCPL ne sera requis une fois la mise en service des actifs du projet effectuée. Toutefois, des engagements au niveau du mesurage du gaz naturel seront nécessaires entre Énergir et TQM à la date de clôture de la transaction visant le transfert d'actifs. En effet, une fois la mise en service des actifs complétée, Énergir devra mesurer et envoyer les données à TQM pour tous les postes visés par le projet où un transfert de propriété s'effectue entre le Distributeur et le Transporteur. Une entente sera conclue entre Énergir et TQM une fois le transfert d'actifs complété.

³ B-0009, Énergir-1, Document 2, onglet « Résultats_Modèle DaQ », moyenne des colonnes I à M, ligne 55.

⁴ Rapport annuel au 30 septembre 2018, R-4079-2018, Énergir-8, Document 1, page 1, colonne 2, ligne 2.

⁵ Le coût total du projet de TQM est estimé à environ 119 M\$ et celui pour le projet de TCPL à plus de 60 M\$.

ESTIMATION DE LA DEMANDE EN GAZ NATUREL

3. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), Annexe 2, p. 8;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), Annexe 2, p. 10;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 30.

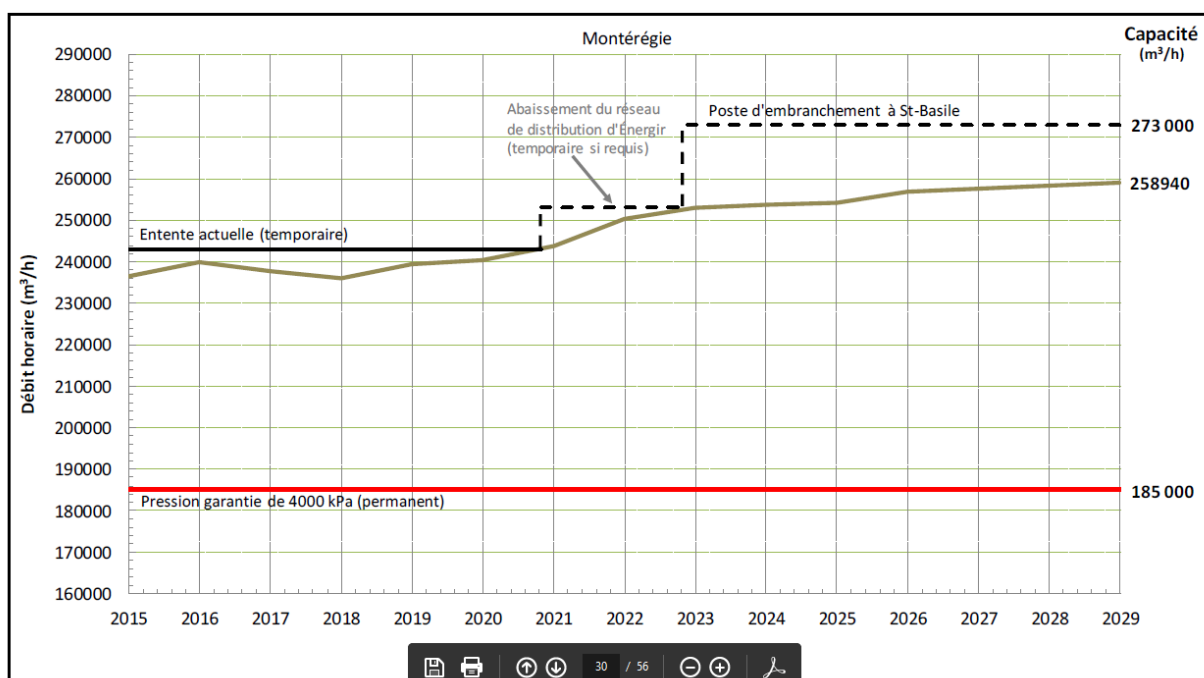
Préambule :

(i) « Quant au tronçon Saint-Mathieu, la croissance du PIB industriel devrait être de seulement 0,2 % par année puisque la sidérurgie compose la principale consommation industrielle en gaz naturel du tronçon et qu'il n'y a eu aucune croissance au cours des dernières années ».

(ii) « La croissance est principalement tributaire du secteur « Résidentiel et CII », alors que le secteur « Industriel » devrait connaître une lente décroissance ».

(iii)

Schéma 6 Montérégie



Demande :

- 3.1 La Régie constate de la preuve qu'à la suite de la réalisation du projet, la capacité du réseau de la Montérégie sera de 273 000 m³/h soit 5,4 % supérieurs à la demande de 258 940 m³/h à l'horizon 2029 tel que présenté à la référence (iii). Selon l'estimation d'Énergir, la croissance de la demande sur ce réseau devrait être faible au cours des prochaines années. Advenant une augmentation de la demande supérieure à l'estimation d'Énergir, veuillez élaborer sur les investissements additionnels qui seraient alors requis sur le réseau de la Montérégie.

Réponse:

Dans un premier temps, Énergir tient à rassurer la Régie qu'il est fortement improbable que la courbe de projection de débit horaire de pointe dépasse la capacité maximale de 273 000 m³/h à l'horizon 2029. Cet écart prévu de 5,4 % correspond à 14 060 m³/h, soit l'équivalent d'environ 2,5 fois le débit de consommation d'une grande usine du secteur industriel qui a récemment annoncé qu'elle déménageait ses opérations sur la Rive-Sud de Montréal. Sans compter que ce type de projet prend plusieurs années avant de se concrétiser et qu'actuellement, il n'y a pas d'autres grands projets industriels à forte consommation de gaz naturel prévus sur le territoire couvert par le poste de livraison de Saint-Mathieu en Montérégie.

Néanmoins, advenant une augmentation de la demande projetée au-delà de la capacité maximale en Montérégie, des études approfondies seraient requises pour cibler les meilleurs projets d'amélioration sur le réseau et par le fait même évaluer les investissements additionnels requis en fonction des demandes additionnelles. Les capacités du nouveau poste de livraison de Saint-Basile-le-Grand pourraient être revues. Des ententes temporaires pourraient également être convenues avec TCPL le temps des travaux d'amélioration dans ce poste. Le cas échéant, Énergir veillerait à saisir la Régie afin d'obtenir les approbations jugées nécessaires.

INVESTISSEMENT AU POSTE DE SAINTE-BRIGIDE

4. Référence : Pièce [B-0006](#),, p. 22 et 23.

Préambule :

« De plus, comme pour le poste de Saint-Alexandre, le poste de livraison de Sainte-Brigide d'Iberville est construit avec des critères de conception d'un poste de détente soit sans mesurage, sans chaudière, sans odorisation, sans vannes d'entrée et de sortie à 15 m de la régulation et sans bâtiment de télémétrie.

Pour pallier à cette problématique, Énergir propose de réaliser un bouclage de 9,17 km entre le poste de Sainte-Brigide-d'Iberville et le poste de livraison de Farnham. Ce bouclage est composé d'une section de 4,19 km d'une conduite d'acier de 114,3 mm (4 po) de CL1200 kPa, l'ajout d'un poste de détente faisant passer la pression de CL-1200 kPa à 400 kPa ainsi que la construction de 4,98 km de conduite de 168,3 mm (6 po) en plastique de CL-400 kPa. Suite à ces travaux, le poste et la conduite latérale pourront être abandonnés ».

Demande :

4.1 Est-ce qu'Énergir a envisagé une solution consistant en la mise à niveau du poste de Sainte-Brigide? Si oui, veuillez présenter une comparaison détaillée des investissements requis entre la solution de bouclage et la mise à niveau de ce poste. Si non, veuillez élaborer sur les raisons qui ont fait en sorte qu'Énergir n'a pas jugé d'évaluer cette solution.

Réponse:

Énergir confirme que la solution a été évaluée. Cependant, comme mentionné à la page 22 de la pièce B-0006, Énergir-1, Document 1, le terrain est enclavé par un cours d'eau, une voie ferrée et un silo à grains faisant en sorte qu'il est trop exigu pour rendre possible l'agrandissement du poste ou sa mise à niveau. De plus, Énergir tient à souligner que la solution proposée présente des avantages dont une diminution des dépenses d'exploitation annuelles, l'élimination du risque relié au fait que du mercaptan se trouve à proximité d'un cours d'eau et la résolution de la problématique entourant les critères de conception du poste actuel.

TRANSFERTS D'ACTIFS

5. **Références :**
- (i) Pièce [B-0006](#), p. 24;
 - (ii) Pièce [B-0006](#), p. 35;
 - (iii) Pièce [B-0006](#), p. 19.

Préambule :

(i) « Les postes de livraisons de Farnham, Cowansville, Bromont et Granby, nécessiteront les modifications suivantes :

- Ajout d'un système d'odorisation, puisque la conduite cédée à TQM ne sera pas odorisée;
- Rendre le mesurage conforme aux exigences de Mesure Canada;
- Mise à niveau de l'instrumentation et de la programmation ».

(ii) « Finalement, il est avantageux pour Énergir de vendre la conduite dans le contexte de ce vaste projet (plutôt que la conserver et de transporter le gaz naturel pour TQM sur les actifs visés par la transaction), car autrement Énergir aurait dû prendre des engagements contractuels contraignants pour transporter le gaz naturel ». [nous soulignons]

(iii) « Étant donné que les conduites de transport de TCPL et TQM ne sont pas odorisées, le système d'odorisation n'est plus nécessaire au poste de Sainte-Anne-de-Sabrevois. Par conséquent, les travaux à effectuer par Énergir au poste de livraison de Sainte-Anne-de-Sabrevois avant le transfert consistent à :

- Démanteler le système d'odorisation existant incluant le bâtiment;
- Retirer les compteurs situés à l'intérieur du bâtiment de mesurage et remplacer par des tuyaux bridés ». [nous soulignons]

Demandes :

5.1 Veuillez élaborer sur les engagements contractuels contraignants cités en référence (ii) et les coûts qui leur sont associés et faire le lien avec les investissements requis pour le mesurage, l'odorisation et autres travaux rendus nécessaires par la vente de la conduite.

Réponse:

Les engagements contractuels cités en référence (ii) représentent un contrat de transport dit de « *Transportation by Other* (TBO) » par lequel Énergir fournirait un service de transport à TQM sur les actifs visés par la transaction. Lorsqu'une tierce partie entre dans un contrat

TBO avec TQM/TCPL, elle s'engage à livrer un volume X de gaz à une certaine pression pour une durée Y et si jamais la tierce partie ne peut respecter ces obligations contractuelles pour quelques raisons que ce soit (opérationnelles, techniques ou défaillances), elle devra payer des pénalités à TQM/TCPL, en plus d'avoir potentiellement mis à risque le réseau du Transporteur et du Distributeur dans la région visée.

Dans un second temps, comme Énergir n'est pas un transporteur et qu'elle n'offre présentement aucun service de transport, ce contrat TBO pourrait devoir faire l'objet d'une demande réglementaire auprès de la Régie. Celle-ci viserait à déterminer la meilleure méthode pour tarifier ce nouveau service de transport ou, à tout le moins, pour allouer des coûts à être réduits du revenu requis de la daQ si la Régie jugeait qu'elle n'a pas juridiction pour fixer un tarif pour ce type de service.

Il est également important de souligner que si Énergir en venait à conclure un contrat TBO avec TQM/TCPL, il serait néanmoins requis de procéder à la grande majorité des travaux proposés dans la présente demande. En effet, des travaux seraient requis en lien avec le mesurage ainsi qu'avec le démantèlement et l'ajout d'odorisation pour respecter les normes des réseaux de transport et de distribution. De surcroît, la construction d'un nouveau poste de mesurage serait requise à Bromont si Énergir devait fournir un service de transport à TQM/TCPL. Pour évaluer les investissements additionnels qui découleraient des travaux visant à offrir un service TBO (en soustrayant ceux qui ne seraient plus requis), Énergir a procédé à un estimé de classe 5 qui évalue ces coûts additionnels à environ 1,5 M\$ sans la contingence et les frais généraux.

- 5.2 Veuillez présenter les coûts de démanteler le système d'odorisation et de retirer les compteurs et de les remplacer par des tuyaux bridés. Veuillez indiquer si ces coûts sont à la charge d'Énergir et, le cas échéant, justifier.

Réponse:

Énergir confirme que les coûts sont à la charge d'Énergir et sont prévus dans l'estimé du projet présenté. Comme mentionné dans la preuve, la vente de ces actifs et les investissements devant être réalisés par Énergir font partie d'un vaste projet par lequel TCPL et TQM feront des investissements majeurs dont bénéficiera la clientèle d'Énergir. Cette vente d'actifs et les investissements devant être réalisés par Énergir s'inscrivent dans une solution globale et optimale qui permettra d'accroître la capacité sur des tronçons saturés, assurant ainsi la pérennité des réseaux des Transporteurs et d'Énergir. Les parties ont convenu qu'Énergir assume les coûts associés au transfert de l'actif et que TQM assume les coûts relatifs à l'intégration de l'actif dans le réseau de TQM.

Au tableau 3 de la page 32 de la pièce B-0006, Énergir-1, Document 1, ces coûts sont évalués à [REDACTED]. Ils incluent [REDACTED] en main-d'œuvre interne pour la fabrication des tuyaux bridés et le retrait des compteurs. Le reste des coûts est prévu pour les travaux des entrepreneurs et sous-traitants visant le démantèlement du système d'odorisation et la disposition de l'odorant.

CARACTÉRISATION DES SOLS ET CONTRAINTES PHYSIQUES POUR LA POSE DES NOUVELLES CONDUITES

6. **Références :** (i) Pièce [B-0006](#), p. 23;
(ii) Pièce [B-0006](#), p. 39.

Préambule :

(i) « La conduite de 114,3 mm de classe 1200 kPa débute à partir du poste de détente PD 2701 (Figure 9) sur la rue St-Alphonse situé à Farnham. Le tracé emprunte les rues Meigs, Desjardins, St-Pierre, de la Visitation, Jacques-Cartier et Principale (route 104). Quant au nouveau poste de détente proposé, il sera situé sur la route 104. La conduite de 168,3 mm en polyéthylène classe 400 kPa débutera à partir du nouveau poste de détente sur la route 104 jusqu'au réseau existant à Sainte-Brigide-d'Iberville ».

(ii) « Pour les deux bouclages requis à Saint-Alexandre et à Sainte-Brigide-d'Iberville, des sondages géotechniques ont été réalisés pour confirmer la nature du sol (généralement sablonneux avec du gravier). L'information colligée a été prise en considération dans l'estimé des coûts ».

Demandes :

- 6.1 Le Distributeur présente le plan de bouclage Sainte-Brigide-d'Iberville à la référence (i). Veuillez commenter quant au niveau de certitude de réaliser le Projet dans le respect du tracé planifié.

Réponse:

Énergir demeure confiante de réaliser le projet selon le plan soumis.

- 6.2 Veuillez indiquer le nombre de sondages géotechniques effectués pour les deux bouclages et expliquer en quoi ces sondages sont suffisants pour confirmer la nature du sol.

Réponse:

Énergir a effectué cinq sondages sur le tracé du bouclage de Sainte-Brigide-d'Iberville et sept sondages sur celui de Saint-Alexandre. Les sondages ont été effectués à une profondeur variant entre 5 et 9 mètres et ont démontré la présence de sols assez uniformes et exempts de roc à la profondeur où les travaux seront réalisés.

Énergir est confiante que les sondages effectués sont représentatifs des conditions de sol en place.

- 6.3 Veuillez élaborer sur les contraintes présentes ou potentielles à la pose des nouvelles conduites particulièrement à l'intérieur du périmètre urbain de Farnham.

Réponse:

Les tracés choisis par Énergir sont ceux présentant la plus courte distance et engendrant le moins d'impact sur le public et l'environnement. Énergir est d'avis que les tracés choisis seront acceptés par les municipalités touchées par les travaux. La stratégie est de faire des représentations sur la nature du projet auprès des autorités concernées, dès l'amorce de la planification du projet.

- 6.4 Veuillez expliquer si le risque de dépassement de coûts lié à un changement de tracé a fait l'objet d'une évaluation et d'une quantification et le cas échéant, veuillez décrire quelle stratégie a été retenue afin d'atténuer ce risque.

Réponse:

Lorsque Énergir réalise une estimation de coûts de classe 3, le tracé est généralement précis. Des changements mineurs sont possibles lors de la réalisation de l'ingénierie détaillée, mais ces impacts demeurent minimes sur le budget du projet. De plus, lorsque la contingence est calculée avec l'analyse @RISK, Énergir tient compte de ces changements potentiels dans les différents postes budgétaires impactés.

VENTE D'ACTIFS

7. Référence : Pièce [B-0006](#), p. 34.

Préambule :

« Ce montant négocié est estimé à 0,405 M\$ plus ajustements à venir à la date de clôture. Plus précisément, il s'agit de la VNC des actifs à la date de référence, soit le 30 septembre 2018. Les ajustements comprennent toutes les dépenses supplémentaires ou autres liées au capital ainsi que l'amortissement de ces actifs entre la date de référence et la date de clôture ».

Demande :

7.1 Veuillez décrire à quoi correspondent les montants d'ajustement et comment ceux-ci seront calculés.

Réponse:

Les montants d'ajustement correspondent aux investissements et à l'amortissement de ces actifs entre la date de référence et la date de clôture. Si jamais Énergir devait effectuer des investissements avant la date de clôture, ils seront remboursés via l'augmentation de la valeur nette comptable (VNC) de ces actifs, soit le montant d'ajustement de cession de ces actifs. À l'inverse, l'amortissement des actifs réduira le montant de la VNC, soit le montant d'ajustement de cession de ces actifs. Les investissements et l'amortissement réels entre la date de référence et la date de clôture permettront donc d'établir le montant d'ajustement du montant de cession de 0,405 M\$.

DÉNOMINATION SOCIALE

8. Référence : Pièce [B-0006](#),,, Annexe 3, p. 2.

Préambule :

À la page 2 de l'annexe 3, Énergir présente la : « *Carte des réseaux de transmission d'Énergir, Champion Pipeline, TC Energy (TCPL)* ».

Demande :

8.1 Veuillez indiquer si, lorsqu'Énergir réfère à « TCPL » dans sa preuve, on devrait comprendre qu'elle réfère à TC Energy lorsque les faits sont postérieurs au 3 mai 2019, soit la date à compter du changement de nom pour TC Energy ? Si non, veuillez expliquer.

Réponse:

TC Energy est le nom du groupe corporatif (société d'investissement ou actionnaires). Malgré ce changement de nom du groupe corporatif, celui des filiales de TC Energy est demeuré le même. Ainsi, TCPL demeure l'opérateur du réseau principal au Canada et le fournisseur de service de transport à Énergir et aux autres expéditeurs situés sur ce même réseau.

Par conséquent, la terminologie employée dans la preuve d'Énergir est la bonne.